

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :11
Absents :8
Pouvoirs :7
Pour :18
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :

17 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :

19 octobre 2024

Date de la publication de la délibération :

29 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. PENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. IOUAN, excusé, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2024/10/01

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES 2025-2035

Par délibération en date du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire de QBO a approuvé le principe d'élaboration de deux documents stratégiques : le plan de mobilité simplifié (PDMS), afin de doter le territoire d'une stratégie globale en matière de déplacements et la mise à jour du schéma directeur des mobilités actives (SDMA), un document opérationnel relatif aux infrastructures cyclables et piétonnes.

Ce document prendra la suite du schéma directeur vélo de 2013 approuvé par Quimper Communauté et du schéma des déplacements doux élaboré en 2013 par la communauté de communes du Pays Glazik.

Le schéma directeur des mobilités actives est un document de programmation opérationnel et complémentaire au Plan de mobilité simplifié (PDMS) qui vise à définir sur la période 2025-2035 le développement des infrastructures et services dédiés aux modes actifs sur le territoire communautaire.

Elaboré en concertation avec les communes et les partenaires clés du territoire, ce schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 vise à répondre à plusieurs objectifs :

- faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied au quotidien et inciter à la pratique dans de bonnes conditions de sécurité ;
- faciliter les déplacements au sein des communes et entre les communes de l'agglomération ;
- assurer les liaisons entre les pôles principaux de l'agglomération (scolaires, administratifs, services publics, culturels, sportifs, zones d'emplois etc.) ;
- permettre le franchissement en toute sécurité des « points noirs » identifiés sur le territoire ;
- faciliter l'accès au réseau départemental, notamment pour la pratique de loisirs et de tourisme ;
- être cohérent avec l'offre de transports en commun et ses perspectives d'évolutions ;
- être cohérent avec les logiques développées de modération de la vitesse (zone 30, etc.).

Ce réseau permettra aux cyclistes d'effectuer des déplacements sécurisés, cohérents, directs et confortables.

Le schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 intègre des dimensions d'aménagements de l'espace public en faveur des mobilités cyclables et piétonnes ainsi que des services et actions de communication.

Ce plan d'action partagé par l'agglomération et les communes complète le volet aménagements et renforce la place du vélo dans l'écosystème des mobilités. Il inclut à la fois des actions existantes portées par QBO et ses communes membres (VéloQUB, aide à l'acquisition de VAE, etc.) et propose de nouvelles actions complémentaires pour accélérer le développement de la pratique sur l'ensemble des communes (stationnement vélo collectif, location vélo courte durée, bornes de réparation, évaluation des actions).

Le plan d'action du schéma directeur se décline en 19 actions regroupées en 4 axes de travail :

Axe 1 : Infrastructures et aménagements

- 1.1 : Aménager le réseau cyclable structurant
- 1.2 : Améliorer le réseau cyclable existant et résorber les discontinuités
- 1.3 : Adapter l'espace public aux évolutions réglementaires hors réseau cyclable structurant
- 1.4 : Assurer le jalonnement et la signalisation directionnelle sur l'ensemble des itinéraires

Axe 2 : Développer le stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération

- 2.1 : Développer le stationnement vélo en lien avec l'offre de transports
- 2.2 : Développer le stationnement vélo sur voirie
- 2.3 : Développer le stationnement temporaire pour les grands événements
- 2.4 : Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélos dans les constructions
- 2.5 : Pallier les carences de stationnement vélo dans les constructions anciennes

Axe 3 : Renforcer l'offre de service pour l'accès au vélo

- 3.1 : Déployer des bornes de réparation et stations de gonflage sur le réseau
- 3.2 : Etouffer l'offre de location longue durée (VLD) véloQUB
- 3.3 : Mettre en place une offre de location courte durée
- 3.4 : Tester l'emport des vélos sur certaines lignes du réseau QUB
- 3.5 : Favoriser l'accès aux vélos à assistance électrique

Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et animer la pratique

- 4.1 : Inciter à la labellisation employeur pro-vélo dans le cadre des PDMs
- 4.2 : Renforcer les actions événementielles en faveur de la mobilité active
- 4.3 : Multiplier et accélérer la formation au savoir rouler à vélo
- 4.4 : Faire de l'agglomération QBO et des communes des collectivités exemplaires pour les mobilités actives
- 4.5 : Évaluer les infrastructures, services et dispositifs via des enquêtes internes et comptages

Ce réseau d'intérêt intercommunal permet de relier les communes de l'Agglomération entre elles et les territoires voisins à travers 21 itinéraires cyclables continus et connectés entre eux. Au total, le réseau structurant proposé mesure 330 km auxquels s'ajoutent 75 km de variantes qui pourraient se substituer localement aux itinéraires de base. La mise en place d'aménagements cyclables est préconisée sur les sections où le volume et la vitesse du trafic motorisé le nécessite.

Le coût global de l'aménagement des itinéraires de base est estimé à 41 M€ IIT. Les tronçons empruntés par les variantes représentent 15 M€ IIT.

La programmation des différents aménagements sera élaborée par et avec les communes et le Département du Finistère. Le jalonnement sera adapté à chaque opération d'aménagement et s'intégrera dans une programmation propre aux volontés de réalisation des communes de l'agglomération et des partenaires.

Afin d'assurer le développement de ce réseau cyclable, QBO a proposé une refonte de la gouvernance associée aux aménagements vélos. En date du 11 mai 2024, le conseil communautaire a acté la création d'un « fond de concours vélo » afin d'aider les communes de l'Agglomération en ce sens.

Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition (cartes schématiques, plan d'actions, boîte à outils...),

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ APPROUVE le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) proposé.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 11
Absents : 8
Pouvoirs : 7
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :

17 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :

19 octobre 2024

Date de la publication de la délibération :

29 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. PENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Étaient absents : S. LE CORRÉ, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2024/10/02

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Dans le cadre de l'acquisition (droit de préemption) de la parcelle ZD N° 159 - propriété bâtie située ZA de Kerdreïn, il est proposé de réaliser une modification budgétaire comme suit :

• Section investissement

Opération	Compte	Intitulé	Montant
27	2316	Restauration œuvre d'art	- 10 000,00
33	21351	Installations, agencements, aménagements	- 15 000,00
ONA	2111	Achat de terrains	- 85 000,00
ONA	2313	Travaux bâtiments	- 75 000,00
ONA	2115	Achat de terrains bâtis	+ 185 000,00

Dans le cadre de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est proposé de réaliser une modification budgétaire comme suit :

• Section investissement

Opération	Compte	Intitulé	Montant
40	2315	Travaux de voirie	- 15 000,00
17	202	Élaboration PLU	- 15 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 22 octobre 2024, à l'unanimité,

➤ DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus.

Le Maire,


David LE GOFF

Le secrétaire de séance,


Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 11
Absents : 8
Pouvoirs : 7
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :

17 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :

19 octobre 2024

Date de la publication de la délibération :

29 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. PENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. IOUAN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2024/10/03

SUBVENTION ARBRE DE NOEL - ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2024

Suivant l'avis de la commission enfance jeunesse, réunie le 17 septembre 2024 et de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024, le Conseil Municipal, par 14 voix pour -4 élus ne prennent pas part au vote-,

- DECIDE de verser, pour l'année 2024, 15 € par enfant pour l'arbre de Noël des enfants fréquentant l'école Saint-Joseph de GUENGAT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,



Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :13
Présents :11
Absents :2
Pouvoirs :7
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 25 octobre 2024
.....

Date de la convocation :

17 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :

19 octobre 2024

Date de la publication de la délibération :

29 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. PENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2024/10/04

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2025

Suivant l'avis de la commission enfance jeunesse, réunie le 17 septembre 2024 et de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024, le Conseil Municipal, par 14 voix pour -4 élus ne prennent pas part au vote-,

➤ DECIDE de verser, pour l'année 2025, dans les conditions définies par la délibération du 25 juin 1999, les subventions classe de neige et classe de nature comme suit :

- Séjour hors Bretagne 75 € / enfant (enfant guengatais en classe élémentaire)
- Séjour en Bretagne 55 € / enfant (enfant guengatais en classe élémentaire)

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :11
Absents :8
Pouvoirs :7
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :
17 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :
19 octobre 2024

Date de la publication de la délibération :
29 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. PENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2024/10/05

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Les volants de Guengat a été créée récemment afin de promouvoir la pratique du badminton sur la commune. Elle sollicite aujourd'hui une subvention auprès de la municipalité.

Suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024, le Conseil Municipal, par 17 voix pour -1 élu ne prend pas part au vote,

➤ DECIDE de verser une subvention de 150 € (création d'association).

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY